



PREFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016291-0002

Signé par

Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir

le 17 octobre 2016

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'Intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité**

Arrêté préfectoral actant l'ajout d'une compétence au sein des statuts
de la communauté de communes Entre Beauce et Perche



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du Contrôle de Légalité

**Arrêté préfectoral actant l'ajout d'une nouvelle compétence
(communauté de communes Entre Beauce et Perche)**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-16 et L.5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2015344-0003 du 10 décembre 2015 portant création de la communauté de communes Entre Beauce et Perche par fusion de la communauté de communes du Pays Courvillois et de la communauté de communes du Pays de Combray, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2015356-0003 du 22 décembre 2015 portant ajout des compétences « schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur » et « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux statuts de la communauté de communes Entre Beauce et Perche à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération n° 16-139 du 11 juillet 2016 du conseil communautaire de la communauté de communes Entre Beauce et Perche approuvant l'ajout de la compétence « Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques... ainsi que des services, installations et unités de production associés » ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres approuvant, à la majorité qualifiée, l'ajout de la compétence susvisée ;

Considérant que les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;



ARRETE :

Article 1^{er} : Il est pris acte de l'ajout de la compétence suivante :

COMPETENCES FACULTATIVES :**SERVICE PUBLIC DES RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES :**

« Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques... ainsi que des services, installations et unités de production associés »

article 2 : En application des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans les deux mois à compter de sa notification.

article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure et Loir et Monsieur le Président de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

17 OCT. 2016

Chartres, le

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,

Carole PUIG-CHEVRIER